Chiffres clés Rapport Social Unique 2024

version du 12/09/2025

Université d'ORLÉANS

Conception-réalisation : Université d'Orléans - Direction Pilotage, Prospective, Amélioration Continue

L'université d'Orléans

11 composantes regroupant :

- 3 Unités de Formation et de Recherche (UFR)
- 4 Instituts Universitaires de Technologie (IUT)
- 1 Observatoire des Sciences de l'Univers (OSUC)
- 1 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE)
- 1 École d'ingénieurs (POLYTECH)
- 1 École universitaire de kinésithérapie (EUK-CVL)

1 Département de formation médicale

25 unités de recherche dont :

- 9 Unités mixtes de recherche (UMR)
- 13 Unités Recherche (UR)
- 3 Unités Propres de Recherche (UPR)

4 pôles de recherche thématiques

- 5 Unités d'appui à la recherche (UAR)

- 10 Fédérations de recherche
- 5 ARD

- 5 Écoles doctorales

19 756 étudiants inscrits en 2024/2025

dont **2 908** étudiants de nationalité étrangère

2 084 personnels en activité le 31 décembre 2024

194 M € de budget réalisé
dont 155 M€ de Masse Salariale

209 956 m² en surface plancher
693 992 m² en espace vert

14 sites géographiques
sur **7** villes :
Orléans, Chartres, Bourges,
Blois, Châteauroux,
Issoudun, Tours-Fondettes

Effectifs de personnels en activité au 31 décembre 2024 et nombre d'étudiants inscrits par site géographique en 2024/2025

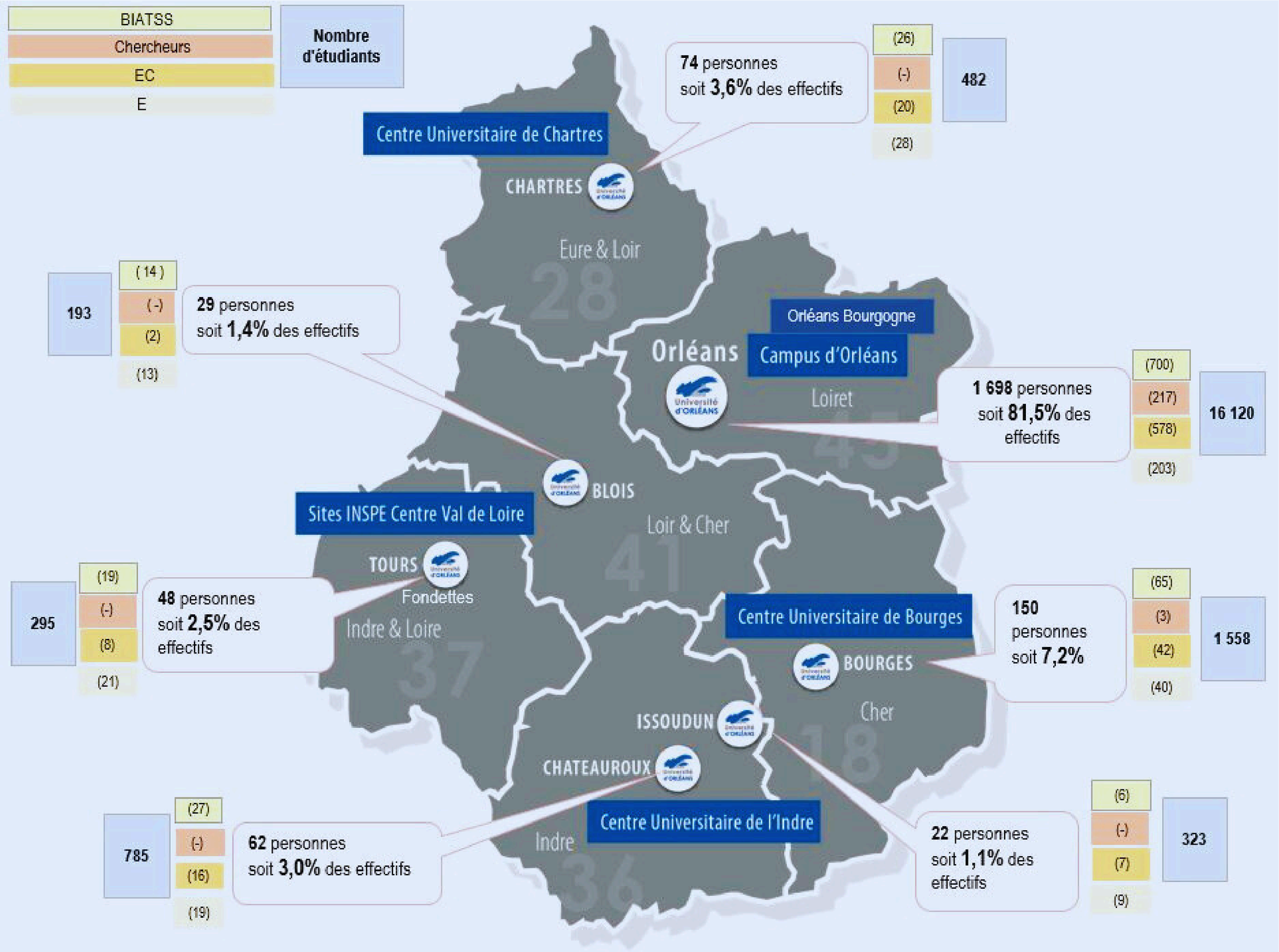

Population

Personnel en activité, tous statuts confondus au 31 décembre 2024

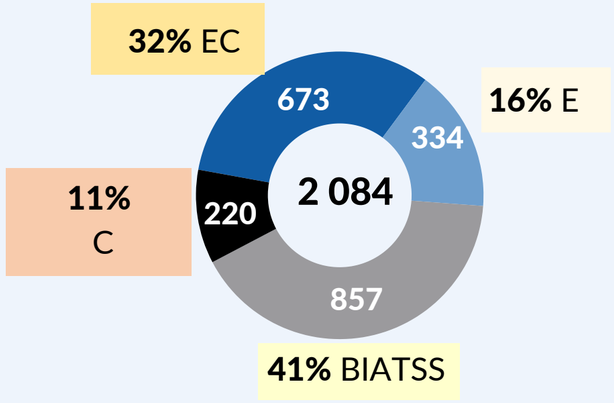

Niveau établissement
parité Femmes-Hommes

<--51%-->

+ 359 contrats étudiants

+ 1 542 vacataires
30 % sont des fonctionnaires

+ 70 personnels " hébergés"
recensement non exhaustif

Enseignants-Chercheurs

Filières universitaire et hospitalo-universitaire

40% femmes — **60%** hommes

PU, PU-PH : 28% femmes
MCU, MCU-PH : 44% femmes

Enseignants du 1er et second degré

47% femmes — **53%** hommes

Chercheurs

42% femmes — **58%** hommes

BIATSS

62% femmes — **38%** hommes

% de femmes dans chaque catégorie de la Fonction Publique
A : 56% B : 63% C : 68%

Répartition par catégorie FP :

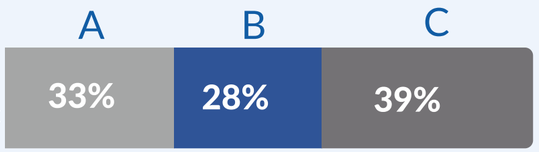

673 Enseignants-Chercheurs

88% de titulaires [592]
12% AHU-CCU, ATER, CPJ, PAST [81]

Le rapport PU/(PU+MCU) est de 0,31.

334 Enseignants

75% de titulaires [252]
7% CDI [24]
16% en CDD [52]
2% LECT, ML [6]

220 chercheurs

160 doctorants contractuels
28 Post-Doctorants
32 contractuels recherche

- 1% CDI [3]
- 99% de CDD [217]

857 BIATSS

63% de titulaires [539]

37% de contractuels [318] :
- 59 CDI
- 243 CDD
- 15 Apprentis

Profil

Effectifs

673

Filière universitaire et hospitalo universitaire
âge minimum : 26 ans
âge maximum : 68 ans
âge moyen : 48 ans
âge médian : 49 ans
part des plus de 60 ans : 13% [87]
part des plus de 64 ans : 4% [27]

220

Chercheurs
âge minimum : 22 ans
âge maximum : 59 ans
âge moyen : 28 ans
âge médian : 26 ans

334

Filière des enseignants du 1er et 2nd degré
âge minimum : 24 ans
âge maximum : 66 ans
âge moyen : 48 ans
âge médian : 50 ans
part des plus de 60 ans : 11% [38]
part des plus de 64 ans : 2% [7]

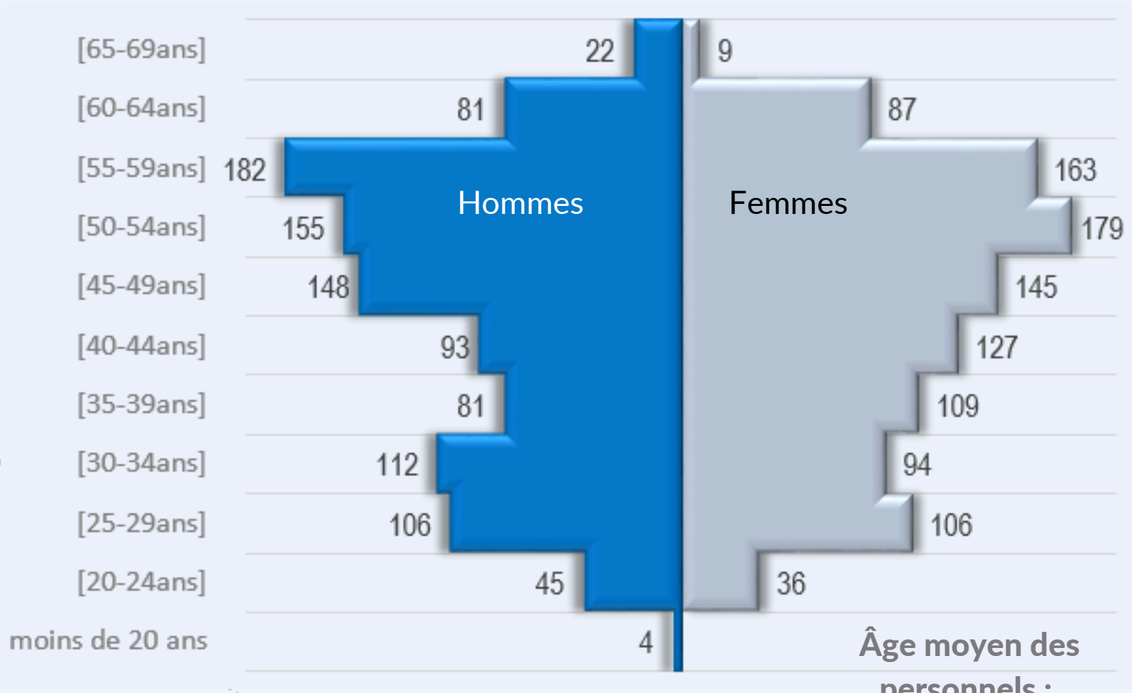

Âge moyen des personnels : 46 ans

2,4% des personnes ont atteint plus de 64 ans en 2024, soit 50 personnes.

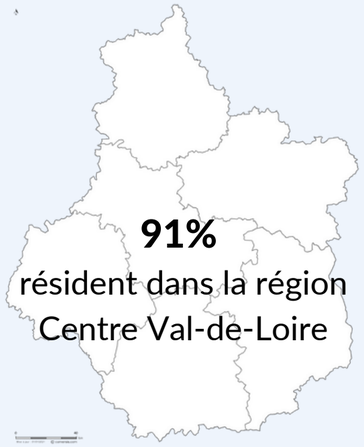

91% résident dans la région Centre Val-de-Loire

EC	83%
E	94%
Chercheurs	83%
BIATSS	99%

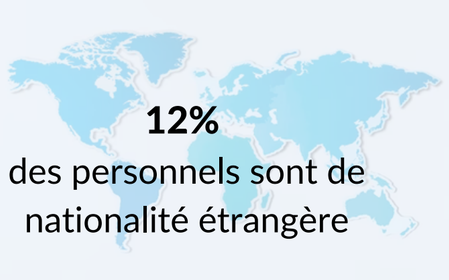

12% des personnels sont de nationalité étrangère

EC	14%
E	7%
Chercheurs	46%
BIATSS	3%

37

Filière des bibliothèques
âge minimum : 33 ans
âge maximum : 64 ans
âge moyen : 51 ans
âge médian : 51 ans
part des plus de 60 ans : 5% [2]
part des plus de 64 ans : 2,7% [1]

118

Filière administrative
âge minimum : 25ans
âge maximum : 68 ans
âge moyen : 50 ans
âge médian : 52 ans
part des plus de 60 ans : 17% [20]
part des plus de 64 ans : 3,4% [4]

677

Filière ITRF
âge minimum : 20 ans
âge maximum : 67 ans
âge moyen : 45 ans
âge médian : 46,5 ans
part des plus de 60 ans : 8% [52]
part des plus de 64 ans : 2% [11]

7

Filière sociale et de santé
âge minimum : 34 ans
âge maximum : 57 ans
âge moyen : 44 ans
âge médian : 41 ans

Rémunération

Le coût de la masse salariale est de **155 M €**.

77 M € de rémunération principale
62 M € de charges patronales
13 M € d'indemnités et primes
3 M € de rémunérations accessoires

Le ratio de la masse salariale sur les recettes encaissables (ratio Dizambourg) s'établit à **78%** en 2024.

seuil de vigilance : 83%

Situation comparée* des hommes et des femmes - calcul d'un score

Tous les établissements de la fonction publique sont concernés par le calcul d'un score de rémunération à partir d'un outil commun mis à disposition par la DGAFP
Décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'Etat

La cible nationale est d'obtenir un score supérieur à 75

Depuis 2022, l'Université d'Orléans se situe au-dessus de la cible nationale.

UO Score 2024 : 82

** Rémunération mensuelle brute moyenne pour 1 Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) y compris primes, indemnités - neutralisation de facteurs sources d'inégalités entre les sexes : hors rémunération liée à la situation familiale (ex : SFT), agents à mi-traitement, en longue maladie ou en détachement,remboursements (frais, transport…), rattrapages de salaire suite à un changement d'échelon, de grade ou de corps.*
HORS charges patronales

Carrière

Promotion de carrières*

**Hors voie de concours*

EC-promotions de grade :
- 22 PU
- 14 MCU

Repyramidage-corps :
- 6 (MCF-->PU)

Enseignants du second degré-promotions de grade :
- 18 PRAG
- 11 PRCE
- 1 PEPS
- 1 CPE

BIATSS :
- 28 promotions de grade *(tableau d'avancement)*
- 12 repyramidages *(promotion de corps)*
- 10 promotions de corps *(liste d'aptitude)*
- 7 promotions de corps suite à un examen professionnel

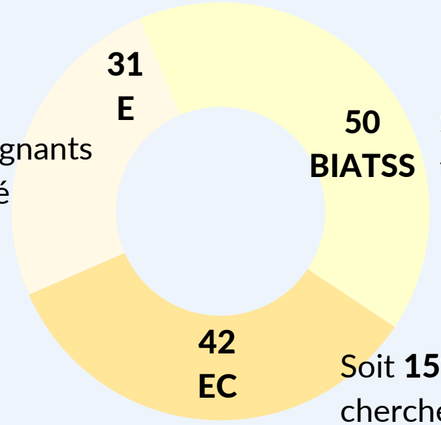

Soit **14%** des enseignants titulaires en activité

Soit **9%** des BIATSS titulaires en activité

Soit **15%** des enseignants-chercheurs titulaires promouvables

+ 11 CDIsations en 2024 : 10 BIATSS, 1 E

Heures d'enseignement

221 884 heures d'enseignement statutaires — 63%

72 767 heures complémentaires — 21%

54 686 heures de vacations — 16%

→ **349 337 heures réalisées**

Année universitaire 2023/2024

Conditions de travail

Organisation du travail

Temps plein : 92%
[1 909]

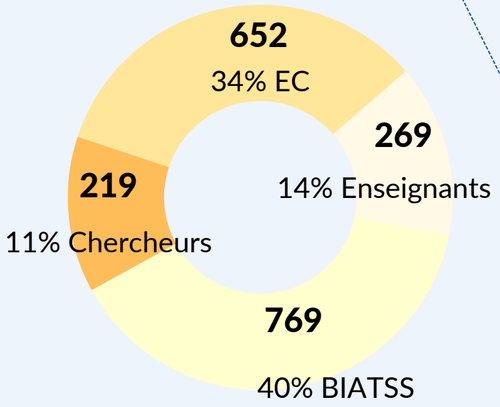

Temps partiel ou incomplet : 8% [175]
y compris temps thérapeutique et contractuels recrutés sur un emploi contractuel du supérieur

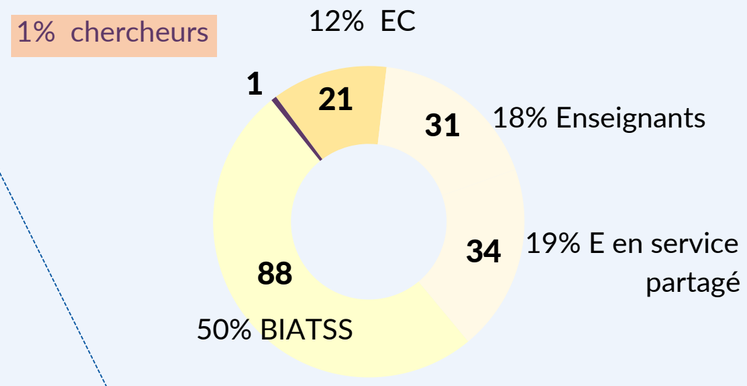

Télétravail BIATSS

345 femmes

131 hommes

476 BIATSS ont fait le choix de télé-travailler soit plus d' 1 BIATSS sur 2

1) Nombre de jours fixes par semaine : **114 BIATSS**

0,5	1	1,5	2	3 ou 5
0,4%	14,1%	0,4%	8,6%	0,4%

2) Forfait de 60 jours de télétravail : **321 BIATSS**

60

67,4%

3) Cumul des 2 dispositifs : **41 BIATSS** ----> 8,6%

Formation des personnels

144 553 € de dépenses de formation en 2024

1 754 stagiaires ont été formés dont :

- 20% d'EC et assimilés
- 7% d'E et assimilés
- 73% de BIATSS et assimilés
- 1% de Chercheurs

1,0 Nombre moyen de jours de formation

Les absences

9,2 Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé

Absences pour raison de santé :

- Congés de maladie ordinaire : **10 087 jours**
- Congés de longue maladie : **4 661 jours**
- Congés de longue durée : **3 749 jours**
- Congés accidents de travail/de service : **564 jours**
- Congés CITIS* : **1 146 jours**

Absences pour raisons familiales :

- Congé maternité : **3 397 jours**
- Congé paternité : **285 jours**

La santé et la sécurité

37 accidents de travail, de trajet ou de mission avec pour motif :

- **7** ports de charge lourde
- **4** accidents de la route
- **5** heurts
- **21** chutes au sol

68% d'accidents du travail (25)

22% d'accidents de trajet (8)

10% d'accidents de mission (4)

EC	E	Chercheurs	BIATSS
6 accidents	**4** accidents	**2** accidents	**25** accidents

82 personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) soit 4,0% de l'ensemble des personnels en activité

47 femmes

35 hommes

81 827€ de dépenses consacrées au handicap en 2024
hors contribution annuelle versée au FIPHFP

Les actions sociales et culturelles

72 483€ de dépenses consacrées aux prestations sociales

Participation financière de l'établissement à hauteur de **13 489€** pour **6 102** repas (hors CNRS).

Suivi médical

695 visites médicales quel que soit le site géographique.
85% de taux de réponse aux convocations en 2024.

*Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service

2024_Notions - périmètre

Filière universitaire : effectifs PU, MCU, CPJ, ATER, PAST

Filière hospitalo universitaire : effectifs PU-PH, MCU-PH, AHU-CCA

Chercheurs : effectifs de doctorants sous contrat doctoral et personnels sous contrat recherche affectés dans un laboratoire (hors fonction administrative) dont POST-DOCtorant

Filière du 1er et 2nd degré : effectifs PE, PRAG, PRCE, CPE, PEPS, PLP, LECT, ML

Hébergé : personnels ayant une activité dans une des structures de l'UO dont la carrière et la rémunération principale sont prises en charge par l'établissement d'origine (exemples : personnels des collectivités locales),
ou personnels invités/accueillis au sein d'une structure de l'UO (exemple : Emeritat)

Etudiants : apprenants (dont auditeurs libres) inscrits au 15 janvier 2025 dans une formation diplômante ou non diplômante (accréditée ou non par le MESR) et à l'Université du Temps Libre d'Orléans (UTLO)

Budget réalisé : montants des dépenses ; extrait du compte financier de l'Université d'Orléans (vote annuel au Conseil d'Administration - mars)

Sigles

AENES : personnel de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
AHU-CCA : Assistant Hospitalier Universitaire, praticien non titulaire hospitalo-universitaire, Chef de Clinique des universités-Assistant des hôpitaux
ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BIATSS (BIATPSS) : personnel de Bibliothèque, Ingénieur, Administratif, Technicien, Pédagogique, Sociaux et Santé
BAP : Branche d'Activité Professionnelle
BAP J : Branche d'Activité Professionnelle en Gestion et Pilotage
C : Chercheurs
CPE : Conseiller Principal d'Education
CPJ : Chaire de Professeur Junior.
ITRF : personnel Ingénieur, Technicien de Recherche et Formation
LECT : Lecteur
MCU : Maître de ConFérences
MCU-PH : Maître de ConFérences des universités-Praticien Hospitalier
ML : Maître de Langue
PAST : Professeur ASsocié Temporaire
PE : Professeur des Ecoles
PEPS : Professeur d'Education Physique et Sportive
PLP : Professeur des Lycées Professionnels
PRAG : Professeur Agrégé
PRCE : Professeur Certifié
PREN : Professeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers
PU : Professeur des universités
PU-PH : Professeur des universités Praticiens Hospitaliers

Source UO-DPPA : RSU 2024 ; effectifs des personnels en activité au 31 décembre 2024